

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-712/SG/FP portant admission à la retraite d'un manutentionnaire du Cadre territorial des Postes et Télécommunications.

n° 70-712/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
16 juin 1970

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1970

Date du numéro
10 juillet 1970

TEXTE INTÉGRAL

M. Ismael Bile Ali, manutentionnaire principal, 3° échelon, du Cadre territorial des Postes et Télécommunications, en service au Réseau Général Radioélectrique, déclaré inapte à continuer son service dans l'Administration pour affectation non imputable au service, est, pour compter du 1° octobre 1970, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite. En application des dispositions de l'article 58 de l'arrêté n° 902/SG/CG du 7 juin 1968 susvisé, M. Ismaël Bile Ali percevra sa solde d'activité, augmentée éventuellement des avantages familiaux pour la période du 21 septembre 1970, date d'expiration de son congé annuel, à fin septembre 1970.